

Le Guadeloupéen Steeve Rouyar libéré après huit mois de prison au Togo

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / LA RÉDACTION

2 janvier 2026



Steeve Rouyar (photo ci-dessus), Guadeloupéen arrêté en juin au Togo en marge d'une manifestation et accusé notamment d'« atteinte à la sûreté de l'État », a été libéré sur « décision de la justice togolaise » et est arrivé en France hier jeudi 1er janvier matin, selon le Quai d'Orsay sans faire de commentaire sur le fond de l'affaire, au motif qu'il s'agit « d'une affaire judiciaire individuelle ».

« *Je suis libéré. Je vous remercie tous pour votre soutien* », a écrit sur sa page Facebook Steeve Rouyar jeudi après-midi.

L'expert-comptable de 44 ans, père de deux enfants, originaire de

Guadeloupe et installé au Togo depuis novembre 2024, avait été arrêté le 6 juin dans la capitale togolaise. Le parquet de Lomé avait affirmé que Steeve Rouyar faisait partie d'une cinquantaine de « manifestants » arrêtés ce jour-là, après une rare manifestation dans ce pays d'Afrique de l'Ouest tenu d'une main de fer par Faure Gnassingbé, au pouvoir depuis 20 ans.

La jeunesse était descendue dans la rue pour protester contre l'arrestation de voix critiques, la hausse du prix de l'électricité et surtout la nouvelle constitution, qui permet au dirigeant togolais de se maintenir au pouvoir sans limite de mandats.

Un total de 1 511 prisonniers ont été graciés mercredi 31 décembre, a annoncé le Conseil des ministres togolais dans un communiqué. C'est un acte courant en fin d'année de la part du président Gnassingbé. La liste des personnes graciées n'a pas encore été publiée.

Selon une source ayant accès au dossier, sollicitée en septembre, Steeve Rouyar était poursuivi pour troubles à l'ordre public aggravés, faits qu'il avait reconnus devant un juge d'instruction, pour lesquels il risquait un à cinq ans d'emprisonnement. Mais aussi pour le chef d'*« atteinte à la sûreté de l'État »*, ce qu'il niait, puni de 20 à 30 ans d'emprisonnement.

L'homme aurait notamment participé à la fabrication de tracts, avant d'être arrêté lors d'un rassemblement et détenu au Service central de recherche et d'investigation criminelle (Scric), avait affirmé la même source.

Son frère assurait de son côté ne pas savoir « *dans quelle mesure* » Steeve Rouyar avait « *pris part au mouvement* », même s'*« il devait avoir une sensibilité pour ce qui se passait »* au Togo.

L'expert-comptable est aussi un militant engagé. D'abord en Guadeloupe, où il a démarré son activité il y a 20 ans, après avoir grandi en région parisienne. Il se présente aux législatives de 2017, 2022 et 2024, notamment sous la bannière du Nouveau Front populaire (gauche) et récolte chaque fois moins de 1 % des voix.

Les derniers mois avant son arrestation, il relayait notamment les messages d'influenceurs panafricanistes, pourfendeurs de l'ancienne puissance coloniale, avec laquelle le Togo continue d'entretenir des relations plutôt cordiales.

La famille Rouyar affirmait mi-septembre que cet aîné d'une fratrie de cinq était venu au Togo pour ouvrir un nouveau cabinet d'expertise-comptable sur un marché africain porteur, avant de se heurter à des démarches administratives plus complexes que prévues.

Avant même l'officialisation de la remise en liberté de Steeve Rouyar, les élus de Guadeloupe ont exprimé soulagement et satisfaction.

« Cette libération est une victoire pour la justice et les droits humains. Elle démontre l'importance d'une mobilisation collective et d'une diplomatie active pour protéger nos citoyens à l'étranger », a ainsi salué le président du conseil régional de Guadeloupe, Ary Chalus.

« Je tiens à souligner la qualité des échanges qui ont été menés dans un esprit de dialogue et de respect mutuel, tant avec les autorités compétentes qu'avec l'ambassade du Togo, en France », a déclaré le vice-président du Sénat, le Guadeloupéen Dominique Théophile.

Avec AFP

